

Vote par correspondance

Assemblée Générale Ordinaire – Jeudi 24 novembre 2022

VOS COORDONNÉES

Vous trouverez ces informations dans la convocation que vous avez reçue par courriel.

Raison sociale :

Numéro Adhérent :

Nombre de voix :

Merci de cocher la case correspondant à votre vote pour chaque résolution.

Résolution	Favorable	Défavorable	Abstention
Résolution 1 : Après avoir entendu la lecture du rapport moral, approuve ledit rapport.			
Résolution 2 : Après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'année 2021, entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et pris connaissance du contenu des comptes annuels et du résultat de l'exercice 2021, approuve lesdits comptes et le résultat (-131 564,12 €) qui en résulte.			
Résolution 3 : Décide d'apurer la perte de l'exercice 2021 (-131 564,12 €) par imputation sur les réserves de l'Association L'AIST La prévention active.			
Résolution 4 : Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte des informations qu'il contient et de l'absence de conventions réglementées nouvelles conclues au cours de l'exercice 2021.			
Résolution 5 : Après avoir entendu la lecture du rapport moral, du rapport financier, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021 et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2021.			
Résolution 6 : Approuve le budget prévisionnel 2023 tel qu'il lui a été présenté ainsi que le calcul des cotisations qui en résulte. Grille des tarifs des cotisations soumis au vote de l'AGO			
Résolution 7 : Décide de donner au Conseil d'Administration la possibilité de revoir à la baisse le montant des cotisations fixées « per capita » en fonction des effectifs en charge au 31 décembre 2022. Cette possibilité devra être utilisée dans le respect de l'équilibre budgétaire tel qu'il a été voté à la 6ème résolution.			
Résolution 8 : Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.			

Pour être valable, votre vote par correspondance devra parvenir à l'AIST La prévention active
au plus tard le 21 novembre 2022 soit :

par email : assembleegenerale@aistlpa.fr

par courrier :

AIST La prévention active – Assemblée Générale Ordinaire

1 rue des frères Lumière – ZI Le Brézet

63028 Clermont-Ferrand Cedex 2